

MONTREAL CAMPUS

ÉTUDIANTES DE JOUR, ESCORTES DE NUIT

Des femmes concilient leur scolarité
avec le travail du sexe

Société **P7**

ÉVALUATIONS BIAISÉES

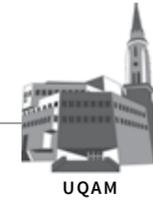
Des membres du corps professoral
victimes de discrimination

P3 UQAM

DONNER SON CORPS À L'ART

La peinture sur corps ranime
le débat sur la nudité dans l'art

CULTURE P13



ÉDUCATION



Sexistes et racistes, les évaluations des enseignements ?

LUDOVIC THÉBERGE MONTRÉAL CAMPUS

Le 28 juin dernier, l'arbitre William Kaplan a rapporté des « limitations inhérentes et sérieuses » dans l'évaluation des enseignements de l'Université Ryerson, en Ontario.

SANDRINE VIEIRA

« *Injustes* », « *biaisées* », « *stigmatisantes* » : les évaluations des enseignements n'ont pas la cote dans le milieu universitaire. Plusieurs membres du corps professoral de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) remettent en question la valeur de ces rétroactions, alors que des études ont relevé de nombreux biais discriminatoires envers les femmes et les personnes racisées.

« *À peu près toutes les conclusions [de ces études] indiquent qu'il existe de sérieux biais envers les groupes marginalisés et les femmes*, indique la directrice des communications de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU), Valérie Dufour. *Si un enseignant fait partie de l'un de ces groupes, il va être systématiquement moins bien évalué par les étudiants.* »

En octobre dernier, l'arbitre William Kaplan a jugé que l'Université Ryerson, en Ontario, devait modifier sa convention collective de manière à ce que les résultats des évaluations ne soient plus pris en compte dans l'octroi d'une permanence ou d'une promotion.

« *L'exécutif trouve que la décision du juge Kaplan est une décision*

informée, car beaucoup d'éléments collent de très près à la vie universitaire », témoigne le président du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAM (SPUQ), Michel Lacroix. « *Cela rejoint plusieurs préoccupations des professeurs de l'UQAM. On en a même fait l'objet d'une résolution en conseil syndical* », précise-t-il.

La résolution invite la Commission des études à examiner de nouveau la manière d'évaluer l'enseignement à l'UQAM ainsi que la façon d'utiliser les données recueillies.

Le président du SPUQ rappelle qu'il revient aux membres de la Commission des études de juger de la pertinence de réexaminer la Politique n°23. « *Ce n'est pas parce que le corps professoral le demande que ça va passer* », spécifie-t-il.

« *Il faudrait réfléchir, à la lumière de ce jugement, à la manière d'améliorer les pratiques ici, surtout en ce qui a trait aux biais systématiques des facteurs d'âge, de sexe, de genre ou de minorités ethniques* », explique M. Lacroix.

Une discrimination présente

L'université est un milieu social qui n'échappe pas à la discrimination systémique, estime le professeur au Département de

sociologie de l'UQAM et directeur du Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), Sid Ahmed Soussi.

« *Plus vous allez dans les catégories sociales où l'éducation est importante, moins ces formes de discrimination se manifestent. À l'université, ces comportements sont moins récurrents, mais ça ne veut pas dire qu'ils n'existent pas* », poursuit-il.

À l'UQAM, des membres du corps professoral n'échappent pas à cette réalité. « *J'ai noté que certaines femmes provenant des communautés ethniques pouvaient avoir plus de problèmes dans leurs évaluations* », affirme la présidente du Syndicat des chargées de cours de l'UQAM (SCCUQ), Marie Blais.

Pour le président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), Jean-Marie Lafortune, les biais de la part des effectifs étudiants reflètent « *ce qui se passe dans la société en général* ».

Lourdes conséquences

Les résultats des évaluations peuvent avoir un impact considérable sur la carrière d'un chargé ou d'une chargée de cours, alors que la possibilité d'obtenir un contrat

supplémentaire est souvent en jeu, mentionne Mme Blais.

« *Je ne pense pas que les étudiants soient conscients de l'impact [de l'évaluation] sur la carrière de l'enseignant. [...] J'ai vu des chargés de cours démoralisés, choqués, blessés par certains commentaires se retrouvant dans leurs évaluations* », explique la présidente du SCCUQ.

« *Ce sont des commentaires qui peuvent porter sur leur apparence, leur habillement. Dans ces cas-là, ça s'applique plus souvent aux femmes* », rapporte Mme Blais.

En tant que professeur au Département de communication sociale et publique de l'UQAM, Jean-Marie Lafortune se dit soucieux d'obtenir une rétroaction de ses cours de la part de ses étudiants et étudiantes, mais il avoue que l'exercice tend à virer aux attaques personnelles.

« *Je sais qu'il y a eu des départements à l'UQAM où il y avait un comité qui était chargé de lire les commentaires, pour éventuellement caviarder tous ceux qui étaient de l'ordre de l'attaque à la personne, pour éviter que ceux qui les lisent vivent une crise existentielle* », raconte-t-il.

Changement de cap

L'ACPPU abonde dans le

même sens que l'arbitre Kaplan. « *Nous espérons que la décision va avoir un effet domino*, explique Valérie Dufour. *Nous pouvons être sûrs que dans les prochaines négociations de conventions collectives, les associations académiques vont utiliser cette décision pour faire entendre raison aux directions.* »

Pour Jean-Marie Lafortune, du FQPPU, les administrations font preuve d'un certain entêtement à vouloir considérer les résultats des évaluations dans les demandes de promotion, alors qu'il ne s'agit pas d'un élément aussi fiable que les publications d'un enseignant ou d'une enseignante, par exemple.

« *On ne peut pas facilement régler un problème social, mais [on peut] au moins faire en sorte que ça n'affecte pas trop les enseignants et [qu'on balise] le processus pour que ce ne soit pas une occasion de faire circuler cela entre les membres de la communauté universitaire* », estime Michel Lacroix.

De son côté, l'UQAM n'a pas dévoilé ses intentions quant à l'avenir du processus d'évaluation des enseignements. « *L'UQAM a pris acte de la décision de l'Université Ryerson en ce qui concerne l'évaluation des enseignements et en examine les tenants et aboutissants* », rapporte la directrice des relations de presse de l'UQAM, Jenny Desrochers. ☑

Rédacteur en chef : Gabriel Bernier | **Directrice de l'information** : Camille Payant | **Chefs et cheffe de pupitres UQAM** : Laurent Lavoie | **Société** : François Carabin | **Culture** : Naomie Gelper | **Adjoint et adjointes aux pupitres UQAM** : Thomas Dufour | **Société** : Audrey-Anne Blais | **Culture** : Laurence Philippe | **Directrice artistique** : Sarah Xenos | **Adjoint à la direction artistique** : Ludovic Théberge | **Médias sociaux** : Olivier Faucher | **Correctrices** : Lina Heckenast, Catherine Lafortune | **Conception graphique** : Fernando Calderón | **Impression** : Hebdo Litho | **Illustrations** : Vincent Lapointe (p.2), Xiadanni Calderón (en-têtes) | **Stagiaires** : François-Alexis Favreau, Étienne Robidou | **Collaborateurs et collaboratrices** : Camille Avery-Benny, Mòrag Bélisle, Marie-Ève Buisson, Marguerite Chiarello, Lauriane Lalonde, Félix Label, Marguerite Morin, Félix Pedneault et Sandrine Vieira.

PUBLICITÉ :
Accès média : 514.524.1182
info@accesmedia.com
Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec - Bibliothèque
nationale du Canada



est publié par les Éditions Montréal
Camping Inc.
CP. 8888 succ. Centre-Ville,
Montréal (QC) H3C 3P8
Téléphone : 514.987.7018

Suivez le *Montréal Campus* sur le Web
www.montrealcampus.ca
Courriel: redaction@montrealcampus.ca





UQAM

SANCTIONS UNIVERSITAIRES

L'intégrité comme critère d'admission au Barreau du Québec

Bien que la confidentialité protège le dossier académique des gradués et graduées en droit, la relève est tenue de dévoiler toute infraction passée

CAMILLE AVERY-BENNY

Contrairement à d'autres ordres professionnels qui ne considèrent pas les infractions universitaires comme un motif d'exclusion de la profession d'avocat, le Barreau du Québec exige à sa relève de montrer patte blanche afin d'accéder à son école. Malgré la confidentialité des dossiers académiques, l'École du Barreau demande que soit dévoilée toute mesure disciplinaire imposée par une université au dossier d'un étudiant ou d'une étudiante. Ces informations sont ensuite analysées par le Comité d'accès à la profession (CAP), qui a le dernier mot sur l'admission des étudiants et étudiantes à la formation professionnelle.

Dans son processus d'admission, l'École du Barreau exige également la divulgation d'un certificat de bonne conduite émis par un service de police, qui met en lumière les antécédents judiciaires. À l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le Règlement sur les infractions de nature académique prévoit des mesures allant de la mise en probation à l'expulsion. Une fois ces sanctions appliquées, le dossier académique de l'étudiant ou de l'étudiante fait mention des infractions, mais il demeure confidentiel.

Il appartient donc à l'étudiant ou à l'étudiante de dévoiler le contenu de son dossier au moment d'adhérer à un ordre professionnel, selon les exigences de ce dernier. « Si un employeur appelle pour obtenir des informations, elles ne lui seraient pas communiquées », assure le coordonnateur au Service de soutien académique de l'UQAM, Marc-Olivier Desbiens.

« Chaque cas examiné par le CAP est considéré comme un cas d'espèce. C'est en prenant en considération l'ensemble des réponses et des circonstances indiquées par le candidat à l'admission que la décision sera prise », souligne la coordinatrice des communications du Barreau du Québec, Martine Meilleur.

Selon le directeur du Département des sciences juridiques de l'UQAM, François Roch,

en ne refusant personne « systématiquement » et en donnant l'occasion aux étudiants et étudiantes « d'expliquer leur point de vue », le Comité s'assure ainsi de respecter la maxime latine *audi alteram partem* [entendre l'autre], une coutume en droit.

Porter un jugement en appel

Le plagiat fait partie des actes prohibés par l'UQAM, tout comme la fraude et l'usurpation d'identité. « Dans les faits, on rapporte surtout des cas de plagiat », explique François Roch.

« Le plagiat peut prendre plusieurs formes, comme le sous-référencement ou carrément la réutilisation d'un travail remis dans un autre cours », ajoute-t-il, spécifiant qu'il s'agit d'un phénomène présent, mais « relativement marginal ». Pour l'année scolaire 2017-2018, l'UQAM a recensé 268 rapports de signalement d'infraction académique, dont 145 ayant mené à des sanctions.

Avant de se retrouver devant le CAP ou toute autre instance d'admission, un étudiant ou une étudiante sanctionnée(e) peut tenter d'annuler la décision du comité facultaire qui l'a reconnu(e) coupable d'une infraction de nature académique. « Généralement, les étudiants vont tenter de justifier leur action et invoquer une erreur d'inattention ou un manque d'expérience comme argument », témoigne François Roch.

C'est devant le Comité institutionnel sur les infractions de nature académique de l'UQAM qu'un étudiant ou une étudiante devra se défendre pour tenter de se soustraire au jugement de son comité facultaire.

Bien que les règles soient établies pour être respectées, « il faut éviter d'être dogmatique et de penser qu'une personne n'est pas capable de réparer ses erreurs », croit M. Roch, qui a lui-même siégé au sein d'un comité facultaire de discipline en début de carrière.

La diligence des ordres

Les ordres professionnels n'exercent pas tous la même

diligence dans leur processus d'admission. Il revient à chaque regroupement d'établir ses propres exigences.

De son côté, le Collège des médecins stipule dans ses règlements que les candidats et candidates souhaitant y être admis(es) sont tenu(e)s de posséder « la conduite, les qualités et les mœurs requises pour exercer la profession médicale ». Les « erreurs de parcours » sont jugées dans l'université concernée, affirme la relationniste de presse du Collège des médecins du Québec Caroline Langis.

Hauts standards de probité

Selon François Roch, l'analyse du dossier disciplinaire avant l'admission est d'autant plus pertinente dans le domaine juridique, qui a de « hauts standards de probité et de transparence ». L'honneur, la dignité, l'intégrité et le respect constituent d'ailleurs les règles générales prévues dans le Code de déontologie des avocats, qui régit la profession.

En plus de réaliser un stage de six mois, un bachelier ou une bachelière en droit qui désire pratiquer le métier d'avocat(e) se doit de suivre et de réussir la formation professionnelle et pratique donnée à l'École du Barreau.

Pour la relève du milieu juridique, la rigueur demeure la règle. « C'est primordial sur le plan de l'équité pour tous les étudiants », soutient l'étudiant au baccalauréat en droit à l'UQAM Simon Ghattas. « Banaliser la tricherie au niveau universitaire résulterait en des diplômés moins qualifiés et peu intègres », ajoute celui dont le dossier demeure intact. ☑

268

Rapports de signalement d'infraction académique, dont 145 ont mené à des sanctions

Source : Université du Québec à Montréal (UQAM)



UQAM

FACTURE ÉTUDIANTE

Les frais de la discorde

Le débat sur la modulation des droits de scolarité selon le programme refait surface

THOMAS DUFOUR
FRANÇOIS-ALEXIS FAVREAU
CAMILLE AVERY-BENNY

Un débat aux saveurs de printemps érabre refait surface sur la place publique alors que plusieurs personnes proposent de calculer les frais de scolarité en fonction du programme d'étude. Analyse d'une proposition controversée.

En novembre dernier, le président de l'Association des étudiants et étudiantes en sciences économiques de l'Université de Montréal (AéSéUM), Miguel Ouellette, a publié une lettre ouverte dans *Le Devoir* dénonçant un « système inéquitable de fixation des droits de scolarité ».

Cette idée fait écho à une ancienne proposition de la Coalition avenir Québec, qui avait proposé, en 2013, de moduler les frais de scolarité en fonction du programme d'études afin de dégager plus d'argent en éducation supérieure.

« Quand un étudiant choisit une formation très coûteuse, ce sont beaucoup de ressources qui lui sont allouées, et c'est normal qu'il paye une part juste de celle-ci », a exposé Miguel Ouellette en entrevue avec *Le Montréal Campus*.

La proposition a rapidement fait réagir. Des membres d'une dizaine d'associations étudiantes de l'Université de Montréal (UdeM) ont publié une lettre dans

Le Devoir quelques jours plus tard afin d'exprimer leur désaccord face à la proposition avancée par M. Ouellette.

« Moduler les droits en fonction des coûts [...] peut empêcher des gens en situation précaire d'aller dans des programmes plus coûteux », souligne la coordonnatrice de l'Association des étudiantes et des étudiants en science politique et philosophie de l'Université de Montréal (AESPEP), Cyndelle Gagnon, qui a cosigné la lettre ouverte.

La modulation sous la loupe

Le plaidoyer de Miguel Ouellette pour une modulation des frais de scolarité se base notamment sur une analyse de 2013 produite par deux professeurs d'économie, Michel Poitevin et Rui Castro. Ces derniers proposaient alors un plan permettant de dégager 200 millions de dollars en éducation supérieure en augmentant la facture d'étudiants et d'étudiantes dans des domaines tels que la médecine, l'optométrie, la musique, l'agriculture et les sciences, où les formations sont plus coûteuses pour les établissements d'enseignement. Avec ce calcul, 60 % des universitaires de la province verraient leur facture augmenter.

Cette analyse prend en compte le futur salaire de la personne étudiante, sa contribution à la société, le fait que cette dernière renonce à un salaire pendant ses études

et le coût de son programme. Les deux chercheurs ont ainsi calculé que les universitaires paieraient le tiers de ce qu'il en coûte à l'université de les former.

Ce système permettrait de dégager 80 millions en bourses pour des étudiants et étudiantes moins nanti(e)s, selon Michel Poitevin, professeur d'économie à l'UdeM. « Le riche qui va entrer en médecine va payer 8000 ou 9000 \$ et compenser pour l'autre étudiant [qui a moins d'argent] », affirme le chercheur.

Un projet controversé

Le fait de ramener le débat à la simple facture des frais de scolarité est réducteur, croit le professeur à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) Pier-André Bouchard St-Amant.

« La question fondamentale à laquelle il faut chercher à répondre, c'est : qui devrait payer pour l'enseignement universitaire et de quelle manière ? Plus précisément, à quel moment dans le temps ? [Pendant des études ou plus tard comme travailler ?] », se demande le professeur.

Il est d'avis que la communauté estudiantine doit payer sa juste part, mais seulement lorsqu'elle aura intégré le marché du travail. « Les gens qui sont dans des programmes aux coûts plus élevés vont, règle générale, avoir des revenus plus élevés plus tard, et ces gens vont être appelés à payer beaucoup plus d'impôts également », estime M. Bouchard St-Amant. ☑

Proposition de modulation des frais de scolarité

Coût par année au premier cycle sans les frais afférents



Pourriez-vous vous permettre une modulation des frais de scolarité ?
Un reportage interactif à lire sur le Web dès le 20 décembre

Esprit de clocher

CHRONIQUE

Un militantisme en quête d'identité

LAURENT LAVOIE

Il est légitime de croire que les sept associations facultaires de l'UQAM travaillent toutes à leur façon; chacune ses combats, chacune ses réalités, chacune ses positions politiques. Serait-il temps de les appeler à s'unir ?

Remontons jusqu'en 1975. Une tension pèse sur l'ensemble des pavillons de l'UQAM alors qu'une lutte contre les frais de scolarité et les pénalités financières imposées par l'administration est en cours. Le comité d'organisation provisoire des étudiants (COPE-UQAM) tente de tenir le coup, mais les dissensions demeurent.

Naît ainsi l'Association générale des étudiants de l'UQAM (AGEUQAM), qui a pour mandat de rassembler tous les Uqamiens et les Uqamiennes. Fermelement reconnue par les syndicats de l'Université, l'AGEUQAM parvient à faire sa place et à se faire entendre par la direction.

Cette association parlait au nom de la communauté estudiantine et se battait pour assurer que ses intérêts pédagogiques soient respectés. L'AGEUQAM a été dissoute quelques années plus tard, après de multiples crises internes et le non-respect, semble-t-il, de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. L'Association générale étudiante des secteurs sciences humaines, arts, lettres de l'UQAM (AGESHALCUQAM) prendra à la fin des années 80 le relais jusqu'au début des années 2000.

Revenons en 2018. Les groupes associatifs de l'UQAM ont à nouveau besoin de cette bougie d'allumage. Elle est l'une des rares universités au Québec à ne pas détenir d'association qui représente ses étudiants et étudiantes dans son ensemble, ce qui est la plus grande des ironies, considérant les nombreuses étiquettes qui y sont rattachées.

L'exception à la règle

Dans le cadre de la semaine de grève pour revendiquer la rémunération des stages, six des sept associations facultaires ont ensemble emboîté le pas pour passer un message clair : fini le *cheap labor*. L'AÉESG a fait cavalière seule, étant

très discrète sur la question, alors que le mouvement prend continuellement de l'ampleur un peu partout au Québec. Aucune publication Facebook. Pas d'appui clair ni de désaveu. Rien.

Alors que plusieurs brandissent la menace d'une grève générale illimitée à l'hiver prochain, il est difficile de passer un *vrai* message sans que les associations facultaires s'unissent clairement.

Il n'en demeure pas moins qu'une AGEUQAM 2.0 s'inscrirait bien dans l'ADN de l'université. Cela dit, il ne faut rien enlever au travail que font les déléguées étudiantes désignées en suivant de près les faits et gestes du conseil d'administration.

Lorsqu'on aborde la possibilité d'instaurer une nouvelle association générale avec les déléguées étudiantes désignées, Stéphanie Thibodeau et Maxine Visotzky-Charlebois, la réticence plane. « Je pense qu'on a quand même une solidarité très présente [lors des rencontres interfacultaires], où on discute des dossiers. Après, tu as sept délégués, est-ce que les sept ont un droit de vote égal ? L'ESG, je ne pense pas qu'ils laisseraient ça passer », plaisantait Mme Thibodeau lors d'une entrevue avec *Le Montréal Campus* au début du mois de novembre.

Pour les déléguées, il faut sourire à une nouvelle forme de militantisme qui'amènent des groupes comme les Comités unitaires pour le travail étudiant (CUTE), dont les tentacules offrent une touche plus communautaire en s'installant dans chacune des universités.

Cependant, prenons la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), qui fait grand bruit en ce moment. Elle rassemble ses militants et militantes pour que l'administration rende ses comptes pour assurer l'encadrement de la prévention des violences sexuelles sur son campus. Cette voix porte une révolte, un ras-le-bol. Ce sont plus de 66 000 étudiants et étudiantes qui la portent, cette voix.

Certes, il est difficile d'établir l'impact qu'aurait une association générale des étudiants et étudiantes de l'UQAM sur le leadership de son militantisme, qui constitue sa marque de commerce. Mais elle ne pourrait pas nuire à la propulsion de mouvements qui cherchent à se faire entendre. ❖



FRÉDÉRIQUE IMBACH MONTRÉAL CAMPUS

Statue de Thémis, déesse de la Justice, à la Cour supérieure de la Colombie-Britannique, à Vancouver



UQAM

INTIMIDATION

Le *mobbing* académique, ce « terrorisme organisationnel »

FRANÇOIS-ALEXIS FAVREAU

Le *mobbing* académique, une stratégie d'intimidation collective visant à écarter un ou une collègue de son environnement professionnel par le biais de rumeurs afin de le ou la discréditer, peut détruire des carrières. Le milieu universitaire n'est pas à l'abri de ce phénomène méconnu, mais bien présent.

Le terme *mobbing* vient de l'anglais « mob », soit une foule désorganisée qui projette de déranger par des actes potentiellement violents. Les « mobbeurs » fabriquent des rumeurs pour détruire la réputation d'une personne et ultimement la renvoyer, explique la professeure au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Eve Seguin. Selon elle, l'une des premières causes du phénomène vient du déséquilibre de pouvoir dans la structure de certains groupes.

Ce « terrorisme organisationnel »

est endémique dans l'ensemble des universités, selon Eve Seguin, qui se spécialise en *mobbing* académique.

Bien que des législations dans plusieurs États préviennent le harcèlement psychologique, comme la Loi sur les normes du travail au Québec, « aucune n'utilise le terme "mobbing", et c'est une erreur », fait valoir Mme Seguin.

« Le *mobbing* se trouve dans une zone grise de la loi sur les conditions de travail », soutient le vice-président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), Denis Bélisle.

L'organisme a pris la problématique au sérieux et a décidé de réaliser un rapport de recherche intitulé *Le mobbing en milieu académique — Mieux comprendre le phénomène pour mieux l'enrayer*, publié le 30 octobre dernier.

L'objectif du rapport est de présenter aux membres des syndicats universitaires la différence entre le harcèlement psychologique et le *mobbing* académique.

Le phénomène se définit par

le caractère collectif de la démarche, qui se conclut parfois par le renvoi ou le départ de la personne ciblée, partage la chercheuse derrière le rapport sur le *mobbing* commandé par le FQPPU, Véronique Tremblay-Chaput.

Ressources insuffisantes

Les syndicats universitaires, qui sont souvent les premières instances désignées pour évaluer une plainte de *mobbing*, ne sont pas suffisamment outillés, croit M. Bélisle. « Parfois, la direction du syndicat peut même être impliquée de façon involontaire dans le *mobbing* », ajoute-t-il.

Les conclusions du rapport ont le potentiel d'accroître la vigilance des membres des syndicats et de faire en sorte que les cibles de campagnes de *mobbing* se déclarent plus facilement, soutient le vice-président de la FQPPU.

Les membres du corps professoral qui étudient des sujets différents de leurs collègues de faculté s'exposent plus dangereusement à

une campagne d'intimidation en raison de leurs intérêts divergents, explique Mme Tremblay-Chaput.

« Les "mobbeurs" décrédibilisent la cible dans les assemblées départementales ou "oublient" de lui envoyer des offres [d'emploi] », avance Mme Tremblay-Chaput. Elle ajoute que les instigateurs et instigatrices peuvent aussi critiquer les publications de la victime, lui reprocher de publier trop ou pas assez, et même l'accuser de plagiat.

L'intimidation de groupe peut engendrer des dérapages importants. « Le problème, c'est que les rumeurs s'intensifient jusqu'aux accusations de fraudes scientifiques et de harcèlement sexuel », indique la chercheuse.

Liberté universitaire menacée

Depuis une trentaine d'années, le management prend de l'ampleur dans les universités, au détriment de la collégialité, et cette structure encourage le *mobbing*, précise Eve Seguin. « L'élite professorale est décomplexée, dit-elle.

Non seulement elle a toujours exercé le pouvoir, mais maintenant, elle ne s'en cache plus. »

Des étudiants et étudiantes sont aussi concerné(e)s par le *mobbing* académique, ceux-ci et celles-ci pouvant être intimidé(e)s dans leur propre association ou équipe de recherche, mentionne Mme Seguin.

La communauté estudiantine peut elle aussi être à l'origine de campagnes de *mobbing*. « Les évaluations d'enseignement sont systématiquement instrumentalisées dans le *mobbing* des professeurs », explique-t-elle.

« Beaucoup de personnes sont alarmistes, d'autres le sont beaucoup moins », estime Denis Bélisle. Or, la violence psychologique vécue par les victimes du *mobbing* presse les autorités à s'attarder au problème, indique le vice-président du FQPPU.

« Quand le *mobbing* ne sera plus ignoré ou encouragé par les universités, le nombre de "mobbeurs" diminuera de lui-même », déclare Eve Seguin. ☐



SOCIÉTÉ

EMPLOI

Étudiantes de jour, escortes de nuit
Deux femmes expliquent que le travail du sexe leur permet de demeurer sur les bancs d'école

SARAH XENOS MONTRÉAL CAMPUS

La reconnaissance du travail du sexe comme étant un choix volontaire de la part des femmes divise les organisations féministes québécoises.

MÔRAG BÉLISLE

La récente décision de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) de reconnaître que certaines femmes puissent choisir la prostitution comme étant un travail a fait couler beaucoup d'encre. Une décision lourde de sens pour certaines étudiantes universitaires, qui concilient leur scolarité avec le métier d'escorte afin de s'offrir des études supérieures.

« Si je n'étais pas escorte, je ne pourrais pas aller à l'école. Mes parents ne me financent pas et je ne veux pas m'endetter avec des prêts et bourses. » Raphaëlle* est étudiante à l'Université de Montréal. Âgée de 23 ans, elle ne travaille que quelques heures par semaine. Souffrant d'un trouble du déficit de l'attention, elle trouvait ardu de conjuguer ses études avec son travail de caissière dans une épicerie.

En tant qu'escorte, le nombre de clients dépend de ses envies et elle peut aisément choisir son horaire. Raphaëlle compte aussi sur l'argent que lui transfère son *sugar daddy*, qui habite en Colombie-Britannique et qu'elle a rencontré l'été dernier comme client à Montréal.

Depuis le début de leur relation, il lui a transféré quelques centaines de dollars et lui a payé plusieurs cadeaux, bien qu'ils ne

se voient que très rarement.

Panser d'anciennes blessures

Ils sont intervenant social, informaticien, chirurgien ou hommes d'affaires. Viviane*, étudiante à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a décidé très tôt d'entretenir des relations avec des hommes plus âgés afin de payer ses études. À son entrée au cégep et après avoir réalisé qu'elle n'obtiendrait aucune aide financière de ses parents, elle s'est inscrite sur *SeekingArrangement*, un site Web permettant de trouver des *sugar daddies*, des hommes qui offrent de l'argent et des biens à des femmes plus jeunes en échange de services sexuels. La femme de 26 ans, qui a vécu des abus sexuels lorsqu'elle était plus jeune, confie avoir développé une grande facilité à séparer le sexe de l'amour. « J'ai décidé, peu à peu, de reprendre le contrôle de ce qui concerne ma sexualité et le pouvoir que j'accorde aux hommes », raconte-t-elle.

Les *sugar daddies* ont ouvert la porte de l'industrie du sexe à Viviane. Parfois escorte indépendante, elle travaille également dans un salon de massage privé, uniquement pour hommes d'affaires. Elle y travaille depuis environ neuf mois, deux jours par semaine. Viviane voit en moyenne 12 à 17 clients par semaine, à un tarif de 300 \$ de l'heure pour un

massage. C'est par l'entremise de cet emploi qu'elle a rencontré son *sugar daddy* du moment.

Viviane se réjouit de pouvoir faire ses travaux au salon lorsqu'il n'y a pas de clients. Elle explique aussi que son *sugar daddy* a décidé de la prendre sous son aile, en l'aidant avec ses travaux scolaires, puisqu'il possède des compétences qui peuvent lui être utiles dans ses études. « Il aime m'enseigner par rapport à ses propres expériences et trouve plaisant de m'apprendre quelque chose. Moi, je trouve ça plaisant d'avoir un mentor », affirme-t-elle. L'homme de 59 ans lui transfère environ 1200 \$ par mois pour la voir une fois par semaine. La session d'hiver arrive à grands pas et l'étudiante pourra compter sur son soutien financier.

Un choix conscient

La décision de la FFQ de reconnaître l'agentivité des femmes et le consentement à leurs activités dans l'industrie du sexe a entraîné un débat virulent. « On voulait s'assurer de soutenir l'ensemble des femmes et, pour ce faire, il faut reconnaître l'ensemble des possibilités de leurs réalités », explique la présidente de la FFQ, Gabrielle Bouchard.

Raphaëlle est d'avis que la décision de la FFQ relève du bon sens. « Être escorte m'a énormément fait grandir. J'ai appris sur ma sexualité, mais j'ai surtout appris à imposer

mes limites et à me respecter », estime-t-elle.

Bien que la grande majorité de ses clients soient respectueux, Raphaëlle ajoute qu'il faut tout de même placer sa sécurité en priorité. « Il y aura toujours des hommes dotés de mauvaises intentions. Il faut simplement être prudente », constate-t-elle.

De son côté, Viviane soutient qu'elle est totalement consentante à pratiquer le travail d'escorte. « Oui, certaines personnes font ça contre leur gré, on ne peut pas le nier. Mais, pour ma part, dans le monde de l'indépendance, je vois énormément de filles qui adorent leur travail et j'en fais partie », explique l'étudiante de l'UQAM.

Désaccord de la CLES

À la suite de la décision de la FFQ, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) a décidé de claquer la porte à l'organisation. « Nous voyons [la prostitution] comme un rapport de domination. Ceci dit, c'est important de juger l'industrie, pas les femmes qui en font partie », affirme l'organisatrice communautaire pour la CLES Jennie-Laure Sully. Elle soutient qu'être escorte ne peut être considéré comme un travail, ajoutant qu'il est essentiel de remettre en question l'existence de l'industrie du sexe dans une société égalitaire.

Selon le rapport du sous-comité de l'examen des lois sur le racolage en 2006, « dans 85 % des cas sur une période de 10 ans, les auteurs d'homicides contre les femmes prostituées sont des clients ».

« En tant que société, est-on vraiment en train de dire aux jeunes femmes que, pour se payer des études, il faut donner accès à son intimité et à sa sexualité au plus offrant ? », se questionne Mme Sully.

La vie devant soi

Viviane concède qu'elle devra cesser d'être escorte, un jour ou l'autre. « Ce ne sont pas tous les conjoints qui acceptent ce travail. Je ne crois pas que je serais prête à laisser passer quelqu'un que j'aime énormément pour ça, mais je crois que ça va toujours faire partie de moi », confie-t-elle. Elle ajoute qu'il s'agit d'un moyen efficace de faire de l'argent, ce qui entraîne l'élimination d'un facteur de stress important.

Raphaëlle a l'intention de continuer à pratiquer le métier d'escorte pendant quelques années. Selon elle, la combinaison avec les études est « parfaite ». « C'est un travail qui doit être reconnu et encadré. Parce que nous, les escortes, on ne disparaîtra pas. Ça n'arrivera juste pas », insiste la jeune étudiante. ☐

*Noms fictifs afin de conserver l'anonymat des personnes rencontrées

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Études féministes et de genre Maîtrise et doctorat en français

- Rapports sociaux de sexe, pouvoir et représentations
- Femmes, droits et citoyenneté dans un monde globalisé
- Théories féministes et analyse intersectionnelle
- Méthodologies féministes

DATES LIMITES
Candidatures internationales : 1^{er} décembre
Candidatures canadiennes : 15 janvier
*Tout dossier de candidature reçu après ces dates sera considéré

Bourses d'admission possibles

Institut d'études féministes et de genre
fem@uOttawa.ca
sciencessociales.uOttawa.ca/etudes-feministes-genre

uOttawa
Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

L'ART-THÉRAPIE HAUTE EN COULEUR
UNE EXPERTISE

Portes ouvertes

Centre de l'UQAT à Montréal
625, avenue du Président-Kennedy (8^e étage)
**SAMEDI 26 JANVIER 2019
12 H À 17 H**

PRÉSENTATION DU MICROPROGRAMME DE 2^E CYCLE
ET DE LA MAÎTRISE EN ART-THÉRAPIE

RENCONTRES AVEC DES PROFESSEURS, ÉTUDIANTS ET DIPLÔMÉS

VISITE DU CENTRE

DEMANDE D'ADMISSION SANS FRAIS SUR PLACE
(VALEUR DE 75\$) ET TIRAGE D'UNE BOURSE DE 1 000\$

L'UQAT, LA SEULE UNIVERSITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD À OFFRIR
DES FORMATIONS EN ART-THÉRAPIE EN FRANÇAIS!

1 877 870-8728 poste 5960
art-therapie@uqat.ca
uqat.ca/art-therapie

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



SOCIÉTÉ

TECHNOLOGIE

Cyber-négligeante, la population étudiante ?

Des spécialistes de l'informatique constatent que la communauté estudiantine est peu prudente lorsqu'elle navigue sur Internet

LAURIANE LALONDE

Les jeunes internautes, qui ont grandi avec la Toile, ont développé une paresse particulière qui les confronte à des dangers numériques pourtant facilement évitables, avertissent des experts en informatique.

Les jeunes adultes présentement aux études ont côtoyé le Web tout au long de leur parcours scolaire. Les usagers et usagères ont donc développé une aisance dans leur utilisation d'Internet, ce qui peut les mener à négliger la protection de leur identité numérique, selon le professeur au Département de management et technologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Ygal Bendavid.

« Comme toute commodité, à un moment, on ne fait plus attention. Cela ne s'applique pas juste aux étudiants, nous sommes tous moins protégés », précise-t-il.

Ce manque de méfiance s'expliquerait également par le fait que les internautes sont dépendant(e)s des connexions qui les entourent et qui font fonctionner leurs appareils électroniques. « Combien de fois accepte-t-on de se connecter sur des réseaux non sécurisés dans



SARAH XENOS MONTRÉAL CAMPUS

Selon une recherche publiée dans le magazine « Teaching and Teacher Education », les jeunes internautes ne seraient pas plus habiles avec le Web que leurs aînés, bien qu'ils le côtoient depuis leur naissance.

des endroits publics ? Nous sommes prêts à nous exposer à des dangers parce que nous dépendons du Web », soutient M. Bendavid.

En acceptant ce genre de connexion, les utilisateurs et utilisatrices exposent leur identité numérique, soit, entre autres, leurs informations personnelles et leurs codes d'accès, ajoute-t-il.

Génération stéréotypée

Selon une recherche publiée dans le magazine *Teaching and Teacher Education*, le concept de *digital natives*, soit les gens nés après 1984 et qui seraient plus habiles avec le Web puisqu'ils le côtoient depuis toujours, ne tiendrait pas la route.

Ces personnes supposément plus connaisseuses en matière de ressources numériques se trouveraient autant à risque que les plus âgées, qui utilisent moins le Web, analyse la professeure au Département de management et technologie de l'UQAM Claudine Bonneau, spécialiste des usages des médias sociaux au travail. « Ce n'est pas parce que [les jeunes] utilisent plus le Web qu'ils peuvent expliquer comment fonctionne ses dessous », constate-t-elle.

« Peu de jeunes sont en mesure d'expliquer comment fonctionne

l'algorithme de sélection des résultats lorsqu'on fait une recherche sur Google », donne en exemple Claudine Bonneau.

« Il y a des outils accessibles qui existent pour nous protéger sur le Web. La vérité, c'est que c'est nous le problème, car on ne prend pas le temps [d'utiliser ces ressources] proprement », affirme Ygal Bendavid.

L'étudiant au baccalauréat en informatique et génie logiciel de l'UQAM Jérémie Bourassa pense aussi que la sécurité numérique est à la portée de tous et de toutes. « Il est facile de trouver des trucs pour choisir un bon mot de passe ou pour protéger son identifiant sur un réseau en ne faisant qu'une petite recherche sur Google », explique-t-il.

Les étudiantes et étudiants en informatique ou dans les domaines qui s'y rattachent partent tout de même avec une longueur d'avance en ce qui concerne l'application de méthodes de protection numérique, estime-t-il.

« C'est sûr que nous sommes plus outillés, car lorsqu'on programme ou qu'on étudie l'informatique, on est plus porté à réfléchir aux effets de ce qu'on fait sur le Web, sur notre personne ou sur le système en général », convient l'apprenti informaticien.

Beaucoup d'internautes sont plus vigilant(e)s qu'auparavant à la suite de fuites de données personnelles sur les réseaux sociaux, selon Claudine Bonneau. « Les scandales récents liés à des utilisations frauduleuses de nos données personnelles recueillies par l'entremise des médias sociaux, comme le scandale de Cambridge Analytica, contribuent à nous conscientiser », mentionne-t-elle.

Ygal Bendavid observe que ce genre d'incident n'est toutefois pas suffisant pour modifier les habitudes des internautes. « La sensibilisation, ce n'est pas assez. Au début, les gens vont être choqués, et après ils n'y penseront plus et retourneront à leurs mauvaises habitudes », affirme-t-il.

Conscientisation insuffisante

La protection des données personnelles sur le Web est souvent associée à la protection de la vie privée sur les réseaux sociaux. Jérémie Bourassa souligne l'importance de sélectionner adéquatement l'information que l'on décide de partager en ligne. « On pense souvent que, parce que notre compte est privé, on est protégé. Toutefois, quand l'information est en ligne, elle est publique et ne nous appartient plus », rappelle-t-il.

Claudine Bonneau constate une amélioration chez les étudiantes et étudiants en ce qui a trait à la configuration des paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux. « Ils ont appris à mieux sécuriser leurs profils, à utiliser des groupes privés et à faire attention à ce qu'ils partagent publiquement », souligne-t-elle. Ces bonnes habitudes ne s'acquerraient toutefois pas instantanément. « Cette vigilance s'acquiert, personne ne naît avec », lance-t-elle.

Développer un comportement prudent dans son utilisation d'Internet est essentiel, mais pas infaisable. « On peut faire très attention et supprimer tous ses pourriels, nettoyer le contenu de son ordinateur, mais il restera toujours des traces que l'on ne peut pas nettoyer, et ça, c'est un gros problème », explique M. Bendavid.

La meilleure façon de venir à bout des attaques sur le Web serait d'accroître les mouvements de conscientisation et d'éducation en matière de sécurité numérique, des internautes. « Si on est plus informé et plus outillé, on peut développer un esprit critique et devenir plus qu'un consommateur passif. Ça permet de décider si on accepte ou non d'être suivi à la trace comme on l'est en ce moment », affirme Mme Bonneau.



SOCIÉTÉ

BASKETBALL

L'aventure slovaque de Jessica Lubin

FÉLIX LABEL

L'ancienne joueuse vedette de l'équipe de basketball féminin des Citadins de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Jessica Lubin évolue depuis août au sein du club professionnel Piešťanské Čajky, en Slovaquie. De bonnes performances de l'athlète montréalaise pourraient lui ouvrir les portes d'un avenir éclatant dans les ligues européennes.

C'est durant une carrière sportive intermittente au niveau collégial que Jessica Lubin a été repérée par Albena Branzova, l'entraîneuse-chef de l'équipe féminine de basketball des Citadins. « C'est vraiment Albena qui m'a convaincue de m'investir pleinement dans le basketball et qui m'a ouvert les yeux sur les possibilités professionnelles du jeu universitaire », se rappelle l'ex-joueuse de centre des Citadins.

Mme Branzova est très fière du chemin parcouru par son ancienne protégée et reconnaît l'influence qu'elle avait dans la formation uqamiennne. « Avec un véritable rôle de modèle, elle aidait tout le monde à élever son niveau de jeu, et l'impact sur l'équipe était très positif », explique-t-elle.

Joueuse rapide et physique, elle est aussi reconnue pour son franc-parler. « C'est une joueuse qui veut que les autres filles se sentent bien dans la troupe, mais elle veut aussi que l'équipe performe. Alors, elle ne se gêne pas pour dire ce qu'elle pensait », précise son ancienne coéquipière Sarah Cabana.

La vie d'une professionnelle

Aujourd'hui membre de l'équipe professionnelle Piešťanské Čajky, Jessica Lubin performe dans plusieurs circuits à la fois, soit au sein de la Ligue européenne de basketball féminine (EWBL) et de la Ligue d'Europe centrale de basketball féminin (CEWL), une situation plutôt rare dans le milieu professionnel nord-américain.

L'expérience dans les univers de basketball européen de l'entraîneuse Albena Branzova aura profité au parcours de Jessica Lubin. C'est Mme Branzova qui a mis en contact la jeune femme avec un agent de confiance pour trouver des débouchés en Europe. « Je savais

que j'étais à la fin de mon parcours universitaire et j'ai fait confiance à Albena. Elle m'a dirigée vers un agent et je savais qu'il n'y avait pas mieux pour me guider », raconte l'athlète montréalaise.

Désormais, la meilleure joueuse défensive de la saison 2017-2018 dans le circuit universitaire québécois affronte des équipes de plusieurs niveaux, provenant de divers pays d'Europe. « Le calibre ici est vraiment plus élevé que celui de la ligue universitaire. C'est vraiment formateur de jouer contre des équipes aux styles de jeu différents », explique-t-elle.

Mis à part une coéquipière provenant des États-Unis, Jessica Lubin est la seule joueuse non-slovaque de l'équipe. « C'est sûr que la vie ici est très dépaysante. Mais tout se passe en anglais avec l'équipe d'entraîneurs, alors je peux facilement comprendre et me mettre au travail avec mes coéquipières », dit-elle.

Alors qu'elle était l'une des plus grandes de l'équipe de l'UQAM, du haut de ses 1,8 mètres, l'athlète vit

une situation bien différente en Slovaquie. « Le gabarit des filles en Europe de l'Est est impressionnant. Je me pensais grande, mais certaines joueuses mesurent presque deux mètres ! », remarque Jessica Lubin.

Dans la petite ville de 28 800 habitants de l'est de la Slovaquie, l'athlète montréalaise dispose de toute la tranquillité nécessaire pour se concentrer sur son quotidien sportif très rigoureux, avec ses nombreux matchs et ses deux entraînements par jour. « C'est une belle occasion de vivre en Europe. J'ai l'intention de bien en profiter pour visiter dès que j'aurai un peu de temps libre. Mais, pour l'instant, je dois me concentrer sur mon jeu », explique la joueuse de centre québécoise.

Jessica Lubin est confiante pour la suite de son parcours. « C'est clair que, pour moi, c'est juste le début. Mon contrat ici dure un an et j'ai l'intention de continuer en Europe. Si je suis pour rester avec cette équipe-là, ça me ferait plaisir », confie-t-elle.



GRACIEUSE TĚ PIEŠŤANSKÉ ČAJKY

Jessica Lubin joue présentement dans la ville de Piešťany.

Méfaits divers

CHRONIQUE

Les douze travaux de la rémunération

FRANÇOIS CARABIN

Les dernières semaines ont tranquillement éveillé l'idée d'une grève générale illimitée dans plusieurs établissements d'enseignement du Québec. Mais le mouvement pour la rémunération des stages pourrait très vite s'épuiser, freiné par un enjeu trop limité et un gouvernement bien outillé.

La semaine de grève lancée dans plusieurs institutions post-secondaires à la fin du mois de novembre en a pris plusieurs par surprise. Au total, environ 58 000 étudiants et étudiantes ont débrayé pour s'opposer aux stages non rémunérés.

Avec six associations facultaires en grève, l'UQAM a constitué plus de 40 % du contingent en débrayage. Des résultats peu surprenants, me direz-vous. Après tout, c'est non loin de la place Émilie-Gamelin que la plupart des grandes contestations étudiantes et sociales ont vu le jour.

Mais les votes de grève tenus ailleurs au Québec, et surtout dans les cégeps – où les stagiaires représentent habituellement une infime partie de la population étudiante – poussent vers l'optimisme. À Montréal, quatre de ces établissements comptaient 21 000 membres en grève. Tous les astres semblent donc alignés, mais y aura-t-il assez de soutien pour que le mouvement prenne son envol ?

Théoriquement difficile

Selon le professeur en sociologie à l'UQAM Marcos Ancelovici, les grèves de 2012 ont ratissé large pour trois principales raisons : un travail organisationnel efficace en amont, un enjeu simple et généralisé, ainsi qu'un contexte politique tendu.

Dans le cas du mouvement pour la rémunération des stages, le travail de mobilisation a été bien mené par les Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE), considère M. Ancelovici. En 2012, la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) avaient fait figure de porte-étendards auprès de la population militante.

« Les CUTE ont une capacité d'innovation tant sur le plan

organisationnel et discursif que sur le plan du type de revendications amenées, m'a exposé l'expert. C'est un développement qui mérite vraiment d'être pris au sérieux. »

Et c'est vrai, les CUTE, malgré leurs faibles effectifs, mènent toute une campagne de vulgarisation. Toutefois, le mouvement achoppe sur deux points, soit la complexité de ses demandes et ses relations avec le gouvernement.

La hausse des frais de scolarité avait la particularité de toucher tous les étudiants et étudiantes. La rémunération des stages ? C'est un phénomène beaucoup plus particulier.

« Comment bâtir un front commun à partir de quelque chose qui varie ? », se demande M. Ancelovici.

Si, comme l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) de l'UQAM, certains groupes étudiants refusent de joindre le mouvement, la lutte pour la rémunération des stages pourrait vite mourir dans l'œuf. Rappels qu'à son point culminant, le printemps érabie avait attiré un total d'environ 300 000 personnes.

La CAQ au volant

En 2012, l'intransigeance du Parti libéral avait donné un nouveau souffle au printemps érabie. « Le gouvernement faisait le pari que la grève n'allait pas lever. Mais des concessions du gouvernement auraient probablement divisé le mouvement », observe M. Ancelovici.

Cette fois-ci, les décideurs et les décideuses de la Coalition avenir Québec (CAQ) font preuve de plus d'ouverture. Mais attention aux cadeaux empoisonnés. Face à la possibilité de négociations avec les CUTE, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, pourrait bien décider de donner des faveurs à quelques programmes pour briser la solidarité de la base militante.

Peut-être n'en sommes-nous qu'au début. Le printemps érabie, qui devait à l'origine être court, nous a démontré qu'il est difficile de faire des prédictions en cette matière.

Mais, dans ce cas, pourquoi s'être empressés de faire pression sur un gouvernement qui pourrait réduire le mouvement en miette avec quelques petites concessions ? Nous pourrions vite le regretter. ♦



CAFÉS CANNABIS

Québec tourne autour du « pot »

Le gouvernement étudie la possibilité d'ouvrir des commerces où il sera possible de consommer la substance sur place

ÉTIENNE ROBIDOUX

La légalisation du cannabis récréatif au Canada ouvre la porte à la mise en place de comptoirs privés dans plusieurs provinces. Le cadre légal actuel empêche toutefois le Québec d'imiter les Pays-Bas, où la vente de la substance dans certaines boutiques dédiées à la vente de cannabis est tolérée depuis 1976.

Aux Pays-Bas, l'un des rares pays qui tolèrent la vente privée de cette substance, les transactions de moins de cinq grammes de cannabis opérées par un « café cannabis » ne sont pas sanctionnées. « C'est une légalisation [qu'on dit] négative, c'est-à-dire que [les autorités] n'ont pas donné le droit aux gens de vendre. Elles ont décidé qu'administrativement elles allaient arrêter de criminaliser certaines infractions », explique le porte-parole du Bloc Pot du Québec Hugô St-Onge. Il revient ainsi aux villes d'accorder un permis afin d'autoriser un « café cannabis » néerlandais à vendre du cannabis.

« Cinq grammes sont autorisés par personne, par visite. Nous ne notons pas chaque client qui achète. Ainsi, une personne peut revenir et en acheter encore. Nous ne savons pas combien cette personne en a acheté auparavant », soutient un

représentant du « café cannabis » IBIZA, situé à Amsterdam. Comme lui, les quelque 250 commerces de ce genre dans la ville sont soumis à une réglementation par les autorités.

« Les seuls règlements qui sont difficiles à appliquer concernent l'achat de cannabis et la quantité maximale de 500 grammes [permise par boutique] », explique l'entreprise IBIZA. Un commerce de la ville qui posséderait une quantité plus élevée que 500 grammes s'expose à des amendes, et même à une fermeture. Comme le souligne le « café cannabis », l'achat et la culture du cannabis demeurent illégaux.

Il s'agit encore, à l'heure actuelle, de producteurs et productrices non autorisés(es), issu(es) du marché noir qui opèrent et qui approvisionnent les dispensaires de cannabis à usage récréatif d'Amsterdam, observe Hugô St-Onge. Il y voit un enjeu quant à la qualité du produit.

Modèle réaliste au Québec ?

L'un des membres fondateurs du Bloc Pot, Michel Lalancette, avait ouvert en 1986 Cannabis Montréal, un café qui offrait ouvertement du cannabis et du hashich. M. Lalancette a écopé d'une peine d'emprisonnement pour la vente de drogue sans permis. Hugô St-Onge fait valoir qu'à Amsterdam,



GABRIELLE AUDET-MICHAUD MONTRÉAL CAMPUS

Les « cafés cannabis » sont des endroits populaires auprès des touristes à Amsterdam.

cette pratique n'était pas tolérée lorsque les premiers « cafés cannabis » ont ouvert leurs portes. Les autorités ont alors procédé à plusieurs arrestations de propriétaires, avant de décriminaliser la pratique, rapporte-t-il.

Dans le contexte actuel, permettre à des clients de fumer à l'intérieur de cafés irait à l'encontre de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, qui interdit la fumée du tabac dans les lieux publics, estime le chargé de cours au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal André Lamoureux. « Si on introduit les cafés où l'on peut consommer du cannabis, les fumeurs [de tabac], qui se sont vus interdire le droit de fumer la cigarette dans les restaurants ou les bars, vont dire qu'il y a deux poids, deux mesures », estime M. Lamoureux.

Le professeur en psychoéducation à l'Université de Montréal Jean-Sébastien Fallu voit également cette loi comme un obstacle à l'implantation d'un réseau de boutiques privées de cannabis au Québec.

« Il y a deux enjeux autour de [la vente du cannabis dans des cafés] : le premier, c'est l'enjeu de glorification, de créer une culture du cannabis. [...] L'autre enjeu, c'est la

fumée », considère M. Fallu. Pour remédier à ce problème, il propose une solution de rechange qui n'a pas été retenue par le gouvernement du Québec : les salons de vapotage. Cette avenue serait moins nocive, avec une aération adéquate, selon lui. André Lamoureux y voit également « une modalité de consommation qui pourrait être tolérée au Québec ».

« Il faudrait que ces coffee shops soient réglementés et contrôlés en termes de distribution et de fournisseurs », analyse M. Lamoureux. La Société québécoise du cannabis (SQDC) devrait à son avis encadrer ces commerces pour lutter contre le crime organisé.

« Mais, à court terme, ce n'est pas très possible, et surtout, ça ne remplace pas le besoin d'avoir des espaces extérieurs pour consommer du cannabis », tranche M. Fallu.

Plus verte chez le voisin

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé que des commerçants privés pourront recevoir une licence à compter du 1^{er} avril prochain afin de vendre du cannabis. L'entreprise Second Cup s'est montrée intéressée à ajouter au menu de plus d'une vingtaine de ses succursales ontariennes des produits dérivés du cannabis.

« Ce qui est incohérent, dans le cas ontarien, c'est qu'on tient deux discours en même temps : un discours de santé publique et un discours de commercialisation, soutient le chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) Philippe Hurteau. C'est plus cette incohérence qui pose problème que le fait que du cannabis soit vendu dans des Second Cup ou dans d'autres cafés. »

En ce sens, il observe que la SQDC répond aux visées de sécurité et de santé publique, dont celles de « rendre le produit disponible [et] d'offrir un pignon sur rue à des commerces, pour rendre le produit disponible, sans en faire une commercialisation ».

Comme plusieurs spécialistes, Jean-Sébastien Fallu privilégie l'encadrement par l'État de la production et de la distribution, afin d'éviter une privatisation sans règlement du produit. Un modèle trop promotionnel favoriserait, à son avis, la rentabilité des « cafés cannabis » au détriment de la santé publique.

« Je pense que si on est capable de gérer des bars et des gens saouls qui sortent à deux heures du matin, on est capable de gérer des places d'où les gens vont sortir calmes et riants », croit M. St-Onge. ☒



QUARTIER LATIN

Les dernières lumières du « Red Light »

Les quelques boutiques érotiques établies aux alentours de l'UQAM rappellent le passage du mythique quartier de la désinvolture à Montréal

MARIE-ÈVE BUISSON

Soixante ans après sa disparition, le Red Light laisse des traces dans le Quartier latin. Malgré la forte proximité des cinq boutiques érotiques établies dans les environs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le marché érotique y survit toujours.

La plupart des boutiques érotiques situées dans l'arrondissement Ville-Marie se trouvent dans cette portion restreinte de la rue Sainte-Catherine. Ouverte depuis 1995, la boutique érotique X-Tasy s'y est installée, comme plusieurs autres, pour son attrait touristique.

« Dans le temps, la rue Sainte-Catherine était un axe très stratégique pour les boutiques érotiques, et je crois que ce l'est encore. On était aussi très réglementé par la Ville, c'est peut-être en lien avec l'ancien quartier Red Light », estime la propriétaire du commerce et présidente de l'Association des boutiques et vidéos érotiques du Québec, Edith Arsenault.

« Dans les années 1800, Montréal souhaitait confiner la prostitution et plusieurs autres activités illicites en un seul endroit. L'idée était de limiter le domaine de la criminalité. C'est ce qu'on appelait le quartier Red Light », raconte la guide chez Secret Montréal Velma Candyass, qui offre des visites commentées de cet ancien quartier. Entre les deux guerres mondiales, ce dernier pouvait s'étendre de la rue Bleury à la rue Papineau, d'est en ouest, ainsi que de la rue Sherbrooke à la rue de la Gauchetière, du nord au sud, selon la guide.

« Ce qui est incohérent, dans le cas ontarien, c'est qu'on tient deux discours en même temps : un discours de santé publique et un discours de commercialisation, soutient le chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) Philippe Hurteau. C'est plus cette incohérence qui pose problème que le fait que du cannabis soit vendu dans des Second Cup ou dans d'autres cafés. »

En ce sens, il observe que la SQDC répond aux visées de sécurité et de santé publique, dont celles de « rendre le produit disponible [et] d'offrir un pignon sur rue à des commerces, pour rendre le produit disponible, sans en faire une commercialisation ».

« Je pense que si on est capable de gérer des bars et des gens saouls qui sortent à deux heures du matin, on est capable de gérer des places d'où les gens vont sortir calmes et riants », croit M. St-Onge. ☒

Il ne reste aujourd'hui plus que

quatre boutiques érotiques sur la rue Sainte-Catherine. « Il y a énormément de conditions à respecter pour ouvrir un commerce érotique dans Ville-Marie. C'est pourquoi, depuis 30 ans, il n'y a pas beaucoup de nouvelles boutiques », analyse Edith Arsenault.

D'après le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie, « un établissement exploitant l'érotisme doit être implanté dans un secteur de catégorie M,9C ». Les boutiques érotiques doivent aussi être à une distance minimale de 100 mètres des bâtiments occupant une école primaire ou secondaire, une bibliothèque, une garderie ou un centre hospitalier, par exemple.

Il est donc plus simple d'implanter des commerces sur la rue

« Le sexe est de moins en moins tabou, donc c'est certain qu'il y a de la concurrence. Il faut se démarquer en magasin pour survivre à la crise, souligne-t-elle. Plusieurs de mes produits ne se trouvent pas ailleurs, car je fais affaire avec d'autres compagnies. »

Le mot « compétition » ne s'applique pas au domaine du commerce érotique, selon l'employé du magasin Chez Priape Jean-François Tremblay. « Je n'aime pas ce mot, car je crois qu'on se complète. On se connaît quand même bien. Il y a des employés d'autres commerces qui ont déjà travaillé ici. Il arrive aussi qu'on envoie des clients chez eux parce qu'on n'a pas ce qu'ils cherchent », soutient-il.

L'Internet et son marché érotique

Pour plusieurs, la concurrence se fait aussi sentir avec la vente en ligne. « C'est sûr qu'Internet nous enlève des ventes, avec Amazon ou eBay. On a dû changer notre marchandise, car X-Tasy était un magasin spécialisé en vidéo, précise Mme Arsenault. Puisque Internet s'est emparé du marché des films érotiques, on a changé notre boutique pour qu'elle soit plus accessible aux hommes et aux femmes. »

Pour Jean-François Tremblay, le Web n'est pas une menace pour la survie des boutiques érotiques. « Oui, il y a beaucoup d'options en ligne, mais pour les articles plus techniques et dispendieux, les clients vont aimer qu'on explique leur fonctionnement sur place », ajoute-t-il.

Selon Marianne Girard, les employés et employées de boutiques érotiques agissent souvent comme ressources de première ligne. « Avant que les gens aillent en sexothérapie, ils vont venir en boutique et vont tout essayer par eux-mêmes. Ça prend beaucoup de courage, aller chercher de l'aide », explique-t-elle.

Il est fréquemment arrivé à Mme Girard de diriger des clients et clientes vers des sexologues, tout comme des sexologues ont référé des commerces érotiques à leurs patients et patientes. « Les gens sont moins gênés d'aller acheter en ligne, mais les conseils d'une personne en boutique, ça n'a pas de prix », lance-t-elle. ☒

« Il faut se démarquer en magasin pour survivre à la crise. »

— Isabelle Moreau, propriétaire de la boutique Érotika

Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Mathieu et Papineau, considérant toutes ces conditions.

Une forte compétition entre boutiques

Selon Marianne Girard, ancienne employée de la boutique érotique La Capoterie, rue Saint-Denis, « c'est très difficile de survivre, car il y a énormément de compétition. Il faut que chaque boutique se démarque avec des choses uniques, sinon on s'empile l'une par-dessus l'autre ». Celle qui étudie présentement à la maîtrise en sexologie à l'UQAM cite en exemple le bar à bonbons de La Capoterie, qui offre de multiples condoms et lubrifiants de différentes saveurs. C'était d'ailleurs le concept à l'origine de la boutique, il y a de cela 25 ans.

Pour la copropriétaire de la boutique Érotika Isabelle Moreau, la compétition se fait aussi sentir.



CAMILLE FOISY MONTRÉAL CAMPUS

La boutique érotique X-Tasy, située aux abords du pavillon Sainte-Catherine de l'UQAM



ARCHIVES VILLE DE MONTRÉAL

Le Café Montmartre, situé sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, animait les nuits du « Red Light » dans les années 1950.



CULTURE

Jamais l'un sans l'autre

Un « dialogue sensoriel » et une « grande écoute » sont les vases communicants de la danse en duo

MARGUERITE MORIN

Les bases de la danse en duo valsent entre la mécanique, la technique ainsi que la présence de l'un(e) et de l'autre pour orchestrer la beauté, la communion et l'émotion du « nous ».

« La danse en duo, ce n'est pas deux solos juxtaposés. C'est vraiment l'emboîtement d'actions individuelles qui produisent un résultat commun. Le résultat final est un tout qui existe seulement grâce à la présence des deux », explique le chargé de cours au Département de danse de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Sylvain Lafortune.

Le travail avec un ou une partenaire est une forme de danse qui fascine M. Lafortune, titulaire d'une maîtrise portant la classification des portés en danse et d'un doctorat analysant l'apprentissage d'un duo chez les danseurs et danseuses expert(e)s.

« La danse avec un partenaire, ça devient un travail de complicité. C'est un dialogue sensoriel entre deux personnes. Quand on danse en duo, le mouvement n'existe pas sans l'autre », affirme celui qui est également professeur à l'École de danse contemporaine de Montréal.

L'un et l'autre

Sylvain Lafortune a décidé de repousser les limites du duo et d'amener cette pratique plus loin, en poursuivant ses recherches sur un plan artistique plutôt que théorique. « Le duo n'est souvent qu'une section, qu'un moment dans une pièce. J'avais envie de voir ce que ça ferait si un duo était une pièce en entier et pas seulement qu'un épisode », explique-t-il avant de décrire son plus récent spectacle, *L'un L'autre*.

Présentée à la Place des Arts en octobre dernier en collaboration avec la créatrice et interprète en danse contemporaine Esther Rousseau-Morin, cette œuvre propose de façon brute la nature du « nous » en présentant la relation entre les artistes le plus simplement possible.

De l'étude à la scène

L'union professionnelle entre Sylvain Lafortune et Esther Rousseau-Morin est née d'un intérêt commun d'étudier le partenariat en danse. « Nous nous sommes dits

qu'il serait intéressant si on poussait certains paramètres qui sont assez mécaniques, voire physiques, pour voir comment on pourrait raconter un rapport très spécifique, très humain, à travers la danse », souligne Mme Rousseau-Morin.

Le duo a bifurqué de son plan initial, qui était d'étudier la danse, pour laisser place à la création et à la composition. Il a approfondi la symbiose entre partenaires dans un contexte de performance artistique pour mettre sur pied le spectacle *L'un L'autre*.

L'art de la communion

La diplômée de l'UQAM en enseignement de la danse et professeure de danse au Collège Letendre à Laval Thakshila Rupasena est du même avis. « Si on choisit de travailler en duo, c'est simplement parce qu'on a trouvé un style de danse et la personne idéale avec qui réaliser différents projets artistiques, mentionne-t-elle. Pour pouvoir danser ensemble, il faut une très grande écoute et une chimie entre les deux danseurs. Le travail d'équipe requiert beaucoup d'implication. C'est un cheminement commun. »

Elle expose toutefois le fait que cette communion peut être intentionnellement mise de côté dans certains duos par souci de style. « Certaines pièces présenteront une communion, alors que d'autres chorégraphes opteront pour l'opposé. On assistera donc à une œuvre exempte de coordination ou de symétrie », ajoute-t-elle.

« La communion n'est clairement pas formelle », avance Esther Rousseau-Morin. Le sentiment d'union d'une œuvre réside dans l'émotion qui est transmise



SALOMÉ BONIFACE

Sylvain Lafortune et Esther Rousseau-Morin, en répétition de leur spectacle « L'un L'autre », présenté en octobre dernier.

par les danseurs et danseuses. Selon elle, la fragilité du concept du « nous » peut ne pas être perçue par l'audience.

En danse, l'apport d'une personne au service de l'autre peut être rassurant. « Pour moi, il y a quelque chose de sécurisant de ne pas être toute seule dans la création et de présenter quelque chose comme ça qui [paraît] vulnérabilisant », affirme Esther Rousseau-Morin.

« On est deux têtes pour penser aux choses, mais, en même temps, ça complexifie les choix parce qu'on est les deux dans un rapport égal de cocréation. [...] Le désaccord amène beaucoup de négociations, ce qui est très humain », ajoute l'interprète.

Transmettre l'émotion

Pour certains styles, dont les danses sociales, comme le tango, la samba, la salsa, le cha-cha-cha ou la valse, il est impératif de compter sur un ou une partenaire pour exécuter la chorégraphie, explique Thakshila Rupasena.

Il y a également des styles qui sont plus fréquemment dansés en solo, tels que le ballet classique, la danse contemporaine et la danse urbaine, où il est aussi commun de danser à deux ou même plus. « À mon avis, l'important est que ce soit aligné avec le message et les émotions que la chorégraphie veut transmettre », pense Mme Rupasena.

Peu importe le style retenu, la danse avec un ou une partenaire demeure un travail technique et mécanique. « On se fie sur l'un et sur l'autre, on échange des forces, on soulève, on se fait soulever. Il y a une résistance à la force de l'autre », croit Sylvain Lafortune. 📧



CULTURE

ARTS VISUELS

Le corps en guise de toile

L'annulation d'un festival de peinture sur corps à Montréal ranime le débat sur la nudité dans l'art

ÉTIENNE ROBIDOUX

La peinture sur corps, aussi appelée *body painting*, est un art où le corps fait figure de toile. Certains y perçoivent de la sensualité, voire de l'érotisme, alors que d'autres n'y voient qu'une forme d'expression artistique.

Toile tachetée de peinture, palettes de couleurs, lumières de photographie : tout le matériel est prêt pour que la modèle se transforme en une œuvre d'art. Le peintre corporel Yandel l'accueille en soirée dans son appartement qui fait aussi office de studio. La modèle sort de la salle de bain et ne revêt que des cache-mamelons et une mini-culotte. L'artiste se met à l'œuvre en discutant de tout et de rien avec sa modèle. « Du rose? Je dirais plutôt le fuchsia », propose l'artiste. La séance de quatre heures débute.

Peindre en public

Yandel avait le projet d'organiser, le 25 août dernier, une édition montréalaise de l'événement public le Bodypainting Day, qui se tient dans d'autres grandes villes telles que New York et Amsterdam. Après avoir reçu une approbation officielle de l'arrondissement de Ville-Marie, Yandel s'est vu refuser un permis par la Ville de Montréal en raison de la loi régissant la nudité dans les endroits publics.

« On peut faire du body painting avec des g-string ou avec des cache-[mamelons], mais pour cet événement, c'était important que ce soit complètement nu », explique-t-il.

Le peintre corporel respectait en fait la volonté de l'organisateur de l'événement international Andy Golub, voulant que les modèles soient intégralement nu(e)s, comme c'est le cas dans les autres villes du monde. « Je voulais vraiment associer la nudité à l'art, la beauté et l'acceptation de soi », soutient Yandel.

« Un festival, ça aiderait beaucoup à démythifier le body painting », croit le peintre corporel Patrick Grégoire, qui pratique

cette discipline depuis 2009. Il estime qu'un festival aurait contribué à défaire les préjugés qui y sont rattachés, comme son caractère obscène.

Érotisme ou support artistique?

Depuis 2008, des performances de peinture sur corps sont effectuées sous les yeux du public au Festival d'art érotique de Montréal. « C'est une expression corporelle érotique qui est quand même respectée du public », considère l'organisatrice du festival et présidente du Conseil des artistes québécois (CAQ) Jennifer-Lee Barker.

Le peintre corporel vedette du Festival d'art érotique de Montréal Remx a participé à presque toutes les éditions, seul ou en tandem. « J'ai l'impression, mais peut-être que c'est faux, d'être mal perçu dans le petit monde du body painting parce que j'assume pleinement le fait que [cet art] peut être très classe, mais qu'il peut aussi être érotique ou sensuel », avance-t-il.

« J'ai voulu me réapproprier mon corps et le déssexualiser. »

— Julianne Rose, modèle

« La plupart des body painters veulent tellement montrer ça comme une œuvre d'art qu'ils effacent totalement le côté sensuel », croit Remx. Il considère que plusieurs peintres ont peur d'être associés à l'érotisme.

Yandel préfère s'abstenir des festivals érotiques pour « ne pas trop associer [son] art à l'érotisme », bien qu'il respecte le travail des peintres corporels qui y participent. « Il y a des artistes qui vont le faire au nom de la cause de l'art érotique. Ça reste de l'art. Mais moi, j'essaie plutôt d'approcher

les galeries d'art », insiste-t-il.

« De faire de ton corps un objet d'art. [...] ça permet de dépasser certains tabous par rapport à la corporalité et la nudité. Souvent, on va rendre ça très tabou, très sexuel », considère la modèle Julianne Rose, de son nom d'artiste.

« J'ai vécu une agression sexuelle et, deux semaines après, j'ai demandé à Yandel de me peindre », raconte-t-elle.

Celle-ci souligne le caractère libérateur d'offrir son corps à la pigmentation, qui, pour elle, n'a pas de saveur sensuelle. « J'ai voulu me réapproprier mon corps et le déssexualiser », explique celle qui a aussi été modèle pour le Festival d'art érotique.

Yandel a enseigné en 2016 et 2017 un module de la formation donnée par l'Académie de maquillage SLA Paris-Montréal, dédié à la peinture corporelle. « [Il] a beaucoup changé ma perception [de cet art]. J'étais pour le body painting, mais j'étais mal à l'aise face à cette nudité », confie la propriétaire de l'Académie SLA Paris-Montréal, Sophie Leclerc. « Ce n'est pas un corps nu, c'est une toile que tu peux peindre », estime-t-elle.

Un art unique

« Comme une toile sur laquelle s'imprimerait la pensée d'un artiste, la peau d'une personne peut être une surface d'expression, aussi bien de son individualité que de sa position réflexive et située dans la société », observe la professeure en sociologie à l'Université du Québec à Montréal Magali Uhl.

« Avec les formes du corps, ça t'amène une autre dimension. Ton œuvre est encore plus vivante que sur un canvas. Elle bouge, elle respire », décrit pour sa part le peintre Patrick Grégoire.

Lorsqu'il peint sur une toile, Yandel n'a aucune « interaction avec [celle-ci] », alors qu'avec la peinture sur corps, il est enthousiaste à l'idée d'avoir « une complice dans la créativité ».

« Ce que je veux, c'est habiller mes modèles [...] d'une idée, d'une couleur, d'une idée politique », exprime l'artiste. 📧



SARAH XENOS MONTRÉAL CAMPUS

La modèle Julianne Rose, après avoir été peinte durant trois heures



ÉTIENNE ROBIDOUX MONTRÉAL CAMPUS

Le peintre corporel Yandel en pleine action



UN EMPLOI UNIQUE
UN ÉTÉ INOUBLIABLE

Devenez
GUIDE
PARLEMENTAIRE

Présentez votre candidature
au plus tard le 13 janvier 2019

Cet été, soyez au cœur de l'action
au Parlement du Canada.



Pour en savoir plus et présenter
votre candidature, allez à
lopparl.ca/guides





ARTS VISUELS

Les artistes du graffiti n'hibernent pas

Des graffeurs et graffeuses bravent le froid de l'hiver pour couvrir les murs de la métropole de leurs œuvres

MARGUERITE CHIARELLO

Des artistes choisissent de continuer à graffer même si le froid limite leurs possibilités, d'autres suivent les *snowbirds*, mais peu importe leur décision, ces passionné(e)s trouvent une façon de déjouer l'hiver québécois afin de continuer à pratiquer leur art.

L'hiver semble être une bête indomptable, même pour les artistes les plus courageux. La blanche saison n'empêche pourtant pas les graffeurs et graffeuses déterminé(e)s de sortir dans les rues de Montréal, armé(e)s de peinture à aérosol, de tuques et d'un attirail qui les fait ressembler davantage à des planchistes qu'à des artistes.

Même si les contrats pour effectuer des graffitis extérieurs sont pratiquement inexistant à cette période de l'année, les maîtres de cet art se portent rapidement à la défense de la saison froide, qui apporte de nombreux avantages à leur pratique artistique. « Au début de ma carrière, je peignais

beaucoup de graffitis illégaux durant l'hiver », admet Stare, un graffeur montréalais, dans le domaine depuis de nombreuses années.

Il explique que les gens ont tendance à éviter de sortir quand les températures sont glaciales, ce qui laisse le champ libre aux artistes qui agissent dans l'illégalité. « Parfois, la visibilité est moindre. Les gens qui conduisent sont concentrés sur ce qu'ils font, alors tu peux prendre un peu plus de temps que durant l'été, où tu es plus visible », poursuit Stare.

Les joies de l'hiver

Jouer davantage de temps ne laisse pas nécessairement la possibilité aux artistes de travailler des murales ou des *masterpieces*, la forme la plus aboutie et la plus complexe du graffiti. Ces formes sont plus difficiles à exécuter en hiver puisque l'adhérence et le rendu de la peinture ne sont pas à leur meilleur. « Au lieu de travailler cinq ou six couleurs, tu fais un *true chrome* avec un contour noir et un background très, très,

très de base », résume le jeune graffeur Eksept.

« L'hiver, c'est là que tu sors plus [souvent] », lance Apok, artiste graffeur et étudiant en arts visuels à l'Université du Québec à Montréal, d'un air enthousiaste en parlant de la saison à venir.

Bien qu'il produise des *masterpieces* comme ses confrères graffeurs Eksept et Stare, Apok est le seul des trois à toujours s'adonner, durant l'hiver, à la pratique du *tag*, une signature rapide d'une seule couleur, et du *throw-up*, un graffiti composé de grosses lettres rondes.

Il explique que la saison froide est propice à la pratique de ces deux formes de graffiti, qui s'exécutent plus rapidement que la *masterpiece*. Apok décide d'en créer surtout lorsque la température est plus clémente.

L'hiver, les graffitis ont la chance de bénéficier d'une plus longue durée de vie. « Les tags que tu fais ne sont pas effacés, parce que le produit que [les employés de la Ville] utilisent souvent l'hiver ne marche pas », mentionne Apok.

« Si tu veux profiter d'une visibilité plus longue, tu sais que ça va rester quelques mois [pendant l'hiver] »,

« Si tu veux profiter d'une visibilité plus longue, tu sais que ça va rester quelques mois [pendant l'hiver]. »

— Stare, graffeur montréalais

admet Stare. Cette volonté de laisser sa marque est fondamentale pour les graffeurs. L'objectif premier du graffiti est d'inscrire son nom dans la ville et de se l'approprier, explique pour sa part Apok.

Garder la main

Pour Eksept, la période glaciale

permet plutôt de retrouver son cahier à dessin et ses crayons pour faire des croquis. « C'est un moment pour te ressourcer, pour faire plus de dessins et donc garder la main pour que, lorsque le beau temps revient, tu puisses faire un maximum de projets et rattraper le retard », explique Eksept.

Il prend également part à des « soirées sketch », organisées avec ses amis graffeurs. Celles-ci consistent en des réunions « d'amis qui se ramassent à boire de la bière avec des crayons, de la peinture, des crayons à alcool et [qui] essaient de produire chacun au moins une esquisse intéressante », raconte Eksept. Ses amis et lui s'imposent parfois un thème afin de sortir de leur zone de confort.

L'avion après la tempête

L'hiver a beau bercer l'inspiration de ces artistes, certains décident plutôt de suivre la chaleur et les *snowbirds*. La Floride est notamment un endroit prisé des graffeurs. « Chaque année, il y a le Art Basel, à la mi-décembre. C'est le plus gros festival de street art sur la planète, lance Stare. C'est un gros rassemblement de graffiti. Tout le monde peint partout pendant une semaine. »

Les deux graffeurs ne se limitent toutefois pas à la Floride pour répandre leur art autour du globe. Que ce soit en France, en Allemagne, au Pérou ou en Inde, ils s'ouvrent à de nouveaux horizons.

Pour graffer lors de festivals, obtenir des contrats ou créer de façon non officielle ou illégale, Stare et Eksept confient passer quelques mois de l'hiver à l'extérieur du Québec. « C'est quand même intéressant de poser ton nom à l'international. Ça te permet de connecter avec d'autres gens », partage Eksept, qui affirme être particulièrement stimulé par la collaboration avec d'autres artistes.

Malgré cette mouvance des artistes montréalais du graffiti, ces derniers reviennent presque toujours au bercail. Chaque année, lorsque les jours de canicule reviennent à Montréal, cette frénésie générale pour le graffiti refait surface à son tour, tapissant les murs de la ville de mille et une couleurs, comme si l'hiver ne s'était jamais abattu sur la métropole. ❧



ART MILITANT

Pour et par l'environnement

L'art écologique, alliant le respect de la nature et l'usage de nouvelles technologies, se veut critique, sans être alarmiste



SARAH XENOS MONTRÉAL CAMPUS

Le professeur d'histoire de l'art à l'UQAM Alexandre Castonguay étudie les données qui ont été recueillies par l'une de ses œuvres.

FÉLIX PEDNEAULT

Dénoncer haut et fort les injustices environnementales, sans toutefois choquer. Se servir de la technologie, sans nuire aux écosystèmes. L'art écologique, moins militant et plus accessible, fait peau neuve pour raviver l'intérêt du public.

En 2015, une antenne placée au sommet du pavillon Président-Kennedy de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) captait le vent, les ondes radio et les ondes sonores. Elle transmettait ensuite la fréquence à un logiciel qui projetait sur la façade du bâtiment la représentation du bruit et des ondes du Quartier des spectacles. Il en résultait un hypnotique grésillement de couleurs sur la devanture du pavillon.

IRRADIÉ. IRRADIATE a été créée pour « mettre les gens en contact avec une réalité qu'on connaît mal, celle de la pollution électromagnétique », explique Gisèle Trudel, l'artiste derrière l'œuvre et professeure à l'école des arts visuels et médiatiques de l'UQAM.

L'an dernier, le professeur en histoire de l'art à l'UQAM Alexandre Castonguay a créé, grâce à un logiciel de modélisation, des assiettes de porcelaine dont le design représente la courbe des changements climatiques de 1850 à nos jours. « Chaque section de l'assiette représente dix ans. Tu peux la donner à ton mononcle climatopséptique pour le convaincre ! », lance à la blague le professeur, en manipulant l'assiette vertigineusement oblique.

« L'écologie dans l'art n'implique pas toujours la nature, mais une écologie dans la pratique », explique Gisèle Trudel, qui n'utilise pas d'organismes biologiques ou d'éléments naturels dans ses œuvres. Bien qu'elles se veuillent écologiques, elles ne sont pas pour autant zéro déchet. « L'écologie n'est pas toujours dans le projet, mais dans la pensée », assure M. Castonguay, qui tente néanmoins de réduire l'empreinte écologique de sa pratique.

Militantisme créatif

Avec ses œuvres, Alexandre Castonguay cherche à « créer des expériences pour s'assurer que les gens comprennent d'une manière plus tangible » l'impact des changements climatiques.

« Il y a de la place pour l'action directe, mais on ne peut pas rester à ce niveau-là tout le temps. Il faut trouver d'autres manières de parler au monde », affirme M. Castonguay. Afin d'agir différemment, il a créé des dispositifs décoratifs pour capter le niveau de pollution dans l'air, un projet interactif et citoyen qu'il est en train de peaufiner.

Avec ces petites bulles d'argile qu'il a installées aux quatre coins de Montréal, et même à Mexico et à Medellín, en Colombie, Alexandre Castonguay peut surveiller la concentration de différentes substances polluantes en particules par millions (PPM) dans l'air de ces villes, puis les comparer avec des données recueillies ailleurs dans le monde, à même un site Web, cociclo.io. « À Mexico, c'est trois fois le nombre

de PPM que dans Hochelega, c'est bien plus pollué là-bas », s'exclame le professeur d'histoire de l'art en pointant son écran.

Changement de paradigme

La doctorante en esthétique et sciences de l'art à l'Université de Montréal Bénédicte Ramade voit dans les projets de ces deux artistes la preuve « que l'art écologique n'est pas un mouvement circonscrit en soi ». « Pour les artistes, l'écologie peut être le sujet d'une œuvre, son processus ou simplement le moteur de leurs actions », explique-t-elle.

« On cherche à faire de l'activisme tranquille. Au lieu de faire des œuvres qui dénoncent dans les musées, on s'invite plutôt chez les gens », croit Alexandre Castonguay.

Une attitude qui n'a rien à voir avec ce que réalisaient les artistes écologiques du début des années 1960, à l'aube du mouvement, selon Bénédicte Ramade. « À l'époque, il y avait beaucoup de sculptures. Les artistes avaient une approche plus scientifique, moins politique », raconte Mme Ramade, pour qui le mouvement est rapidement devenu trop dénonciateur.

Avec des photos d'espèces en voie de disparition en résulte un art « qui est culpabilisant et qui reste en surface » selon Mme Ramade. Elle considère que la simple image crée une distance entre la cause écologique et le public. « Les artistes doivent inventer un rapport imaginaire à l'écologie qui soit plus inspirant », convient Bénédicte Ramade. ❧

En coulisses

CHRONIQUE

Quand le public fait écran à l'artiste

NAOMIE GELPER

Certains chanteurs et certaines chanteuses, comme Prince, placardaient des interdictions de filmer à l'entrée de leurs spectacles. Récemment, quelques artistes, comme Alicia Keys et Jack White, ont fait affaire avec la compagnie Yondr pour offrir aux fans un petit étui en plastique à l'entrée des concerts, une manière de réduire l'emprise du téléphone durant les moments de communion artistique.

Distribué à l'origine aux écoliers et aux écolières américain(e)s pendant les cours, il rend le téléphone inaccessible grâce à un système de verrouillage à distance. La pochette verte peut être débloquée seulement dans des zones spéciales en dehors de la salle de spectacle pour pouvoir être utilisée. Contraignant certes, mais ingénieux à l'ère de l'abondance des écrans.

Selon le créateur de Yondr, il est « impossible de vivre pleinement une expérience et de la documenter en même temps ». Les services de la compagnie ont aussi convaincu les groupes The Lumineers et Guns N' Roses.

Technologie essentielle

Pour la plupart des jeunes et moins jeunes, le téléphone portable est une extension de soi. Jamais loin dans la poche arrière ou déjà dans la paume de notre main, prête à être utilisée, la « machine à pitons » sert dorénavant à tout et n'importe quoi. Plus qu'un simple moyen de communication, le cellulaire est aussi un moyen de diffusion immédiate.

Il nous est facile de documenter notre vie et de capturer des souvenirs, comme ceux d'un concert qu'on veut immortaliser. Nous voilà donc à enregistrer chaque minute ou presque d'un spectacle se déroulant pourtant sous nos yeux. L'habitude s'enracine dangereusement, à un point tel qu'il n'est plus rare de constater la présence... d'iPad dans la foule.

Selon une étude de 2014 du Syndicat national du spectacle musical et de variétés de la France (PRODISS), 45 % des spectateurs et spectatrices français(es) regardent un écran lors d'un spectacle, que ce soit celui de leur téléphone ou celui diffusant le concert en direct.

Avec l'arrivée des réseaux sociaux dans notre routine s'est intégrée une habitude malsaine de toujours vouloir exposer notre quotidien aux internautes. Les spectateurs et spectatrices avides d'attester leur présence aiment filmer ce dont ils et elles sont témoins. Comme pour prouver que « j'ai payé pour ce spectacle, j'en filme un bout ».

Plusieurs artistes font valoir leur désaccord avec cette fâcheuse habitude, de même que les fans qui sont dérangé(e)s par les écrans brandis devant eux et elles.

Des artistes diront que cela nuit à l'échange d'énergie avec le public. Quand on filme, on ne danse pas. De voir une foule braquer ses yeux sur un écran de téléphone a un impact sur ceux et celles qui performant. Leur expérience en est terriblement affectée. Ils et elles donnent tout sur scène, pour finalement faire face à un public à moitié présent.

L'amour de la musique

Quoi qu'il en soit, qui regarde vraiment ses vidéos après un concert ? Les gens qui préfèrent enregistrer un concert plutôt que de le regarder de leurs propres yeux ne vivent pas l'essence même d'une expérience live...

En filmant, le public perd un peu du plaisir que procure le concert et peut même déranger les gens autour. De toute façon, n'a-t-on pas tous et toutes un appareil enregistreur dans nos cerveaux ? Ne sommes-nous pas au concert pour entendre et voir notre artiste préféré(e) ?

Bien que d'autres artistes moins établi(e)s vont aimer se faire filmer pour garantir une promotion gratuite et une visibilité sur les réseaux sociaux, l'expérience d'un concert devrait demeurer sans cellulaire afin de profiter pleinement du moment.

Alors que les briquets sont remplacés par les lumières des téléphones et que la qualité de la vidéo est plus importante que le souvenir en soi, n'oublions pas que les spectacles sont d'abord et avant tout rassembleurs.

Au final, n'est-ce pas magique d'être réuni(e)s avec plusieurs centaines, parfois même plusieurs milliers, d'inconnus et inconnues avec lesquel(le)s on partage ce point commun qu'est l'amour de la musique ? ❧



SARAH XENOS MONTRÉAL CAMPUS

Les artistes qui désirent fuir les conditions difficiles de l'hiver se rassemblent et créent lors d'événements organisés à l'intérieur.



MONTRÉAL
CAMPUS
.CA

**POUR
SUIVRE
L'ACTUALITÉ
UQAMIENNE**